Lettre de recommandation ou pas ?

Par **Guitfun**, le **24/03/2014** à **16:43**

Bonjour,

Je suis en 3ème année de Droit à l'Université de Créteil et je souhaite pour l'année universitaire qui arrive me déplacer sur Paris.

Je souhaite intégrer le master I de droit public général de la Sorbonne ou celui d'Assas. N'ayant pas une moyenne très élevée (je tourne autour de 10), j'ai demandé des lettres de recommandations à mes professeurs même si aucune lettre n'est demandée par ces deux masters.

Pensez-vous que cela sera mal vu ou cela sera-t-il véritablement un avantage certain par rapport aux autres étudiants ? J'ai déjà 3 lettres.

Merci d'avance de votre aide !

Par **Alister**, le **24/03/2014** à **17:19**

Bonjour,

Mon avis est que la lettre de recommandation est toujours un avantage, certaines pèsent sans doute beaucoup plus que d'autres. Ceci dit, je ne pense pas qu'il soit bon d'en communiquer plus de 2.

Bon courage !

Par **Yann**, le **24/03/2014** à **19:47**

Attention toutefois à ne pas en abuser. Une ou deux pour aide le dossier, c'est bien. Mais si on en a trop ça parait louche.

Par **bulle**, le **25/03/2014** à **09:43**

Bonjour,

Je suis d'accord avec Yann et Alister, 3 lettres de recommandation dans un dossier, ça parait louche.
Selon moi, il est plus judicieux de donner la meilleure des 3, c'est à dire celle qui vous met le plus en valeur.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés